



COMMUNIQUÉ 1

Pour diffusion immédiate

BENOIT CHARETTE RÉPLIQUE AU DISCOURS INAUGURAL DE JEAN CHAREST

Saint-Eustache, le 23 mars 2009 – Les principales préoccupations des électrices et électeurs de la circonscription de Deux-Montagnes n'ont malheureusement pas trouvé écho au budget 2009-2010 déposé le 18 mars dernier par la ministre Monique Jérôme-Forget. C'est ce qu'a déploré le député de Deux-Montagnes, M. Benoit Charette.

La veille du dépôt du budget, ce dernier avait eu l'occasion de prendre la parole à l'Assemblée nationale pour la toute première fois depuis son élection. Ainsi, dans son intervention prononcée dans le cadre de la réplique de l'opposition au discours inaugural du premier ministre, M. Charette en a profité pour mettre en relief des dossiers d'importance pour la circonscription qu'il représente.

Hôpital Saint-Eustache

«L'Hôpital de Saint-Eustache dessert pratiquement autant de citoyennes et de citoyens que l'Hôpital de Saint-Jérôme. Or, le gouvernement libéral ne reconnaît pas ce rôle important de notre hôpital dans les Basses-Laurentides. Les besoins en médecins sont criants, mais les moyens ne suffisent pas. L'Hôpital de Saint-Eustache a le plus haut nombre d'heures supplémentaires chez les infirmières parmi les hôpitaux de même catégorie. De fait, il fait partie des onze hôpitaux surveillés de façon particulière par le ministère de la Santé », a déploré le député.

Il a également relevé les statistiques de l'Agence de la santé et des services sociaux qui indiquent que le taux d'occupation des civières à l'urgence de l'Hôpital de Saint-Eustache est très inquiétant. « Au cours de la semaine du 9 mars, le taux a varié entre 150% et 220%. Et c'est le quotidien de l'urgence de Saint-Eustache, sans compter le nombre de patients occupant des lits de débordement qui s'avère une façon de contourner les statistiques d'occupation en civière à l'urgence. Rien dans ce discours inaugural ne nous annonce une réponse énergique à pareilles situations dans les hôpitaux du Québec », a déclaré M. Charette, qui souhaite que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, procède rapidement à l'agrandissement de l'urgence.

Services de garde

En 2003, Jean Charest avait promis de ne pas augmenter les frais de garde, promesse très rapidement rompue, comme celle d'augmenter sensiblement le nombre de places. « Cette politique, développée par le Parti Québécois, a engendré un petit baby-boom. Mais le manque de vision du gouvernement compromet cette augmentation des naissances. Et ce n'est pas sans conséquence lorsqu'on prend conscience du choc démographique que le Québec s'apprête à vivre au cours des prochaines années », a mentionné le député de Deux-Montagnes.

Un plan triennal a été déposé au cours des derniers mois par le gouvernement pour la période 2008-2011. Ainsi, le Bureau coordonnateur des Deux-Montagnes a déposé un seul projet touchant les limites géographiques de la circonscription et ce projet a été rejeté. « C'était un projet novateur, une pouponnière de 50 places qui aurait permis, pour les parents de ma circonscription, de bénéficier d'un service tampon, en quelque sorte, d'avoir une place garantie pour leurs poupons. On aurait pu ensuite les aider à trouver un milieu familial ou une place en installation. Dans l'intervalle, ce sont des familles qui s'inquiètent de voir arriver la fin de leur congé parental. Lorsque j'entends le premier ministre parler de sa préoccupation pour l'emploi, pour ma part, je me questionne. Ce sont des emplois qui sont compromis, ce sont des retours au travail qui sont compromis, sans compter l'inquiétude que vivent ces nombreux parents », a rappelé M. Charette.

Pour le député, la logique est fort simple. « Lorsqu'un enfant atteint l'âge de cinq ans, on ne se demande pas si on va lui trouver une place pour faire son entrée à la maternelle, c'est un droit qu'on lui reconnaît. L'opposition officielle demande au gouvernement de garantir ce même droit pour les parents qui ont de jeunes enfants, ne serait-ce que pour encourager le baby-boom que le Québec connaît présentement. Et cette politique a été largement reprise à travers de nombreuses études et elle a ses mérites. Encore récemment, on nous confirmait qu'elle avait contribué à l'amélioration des conditions de vie de bon nombre de familles et spécialement les familles monoparentales dont la mère a la charge », a-t-il souligné.

Le cas de l'école des Érables

Benoit Charette a également profité de cette tribune à l'Assemblée nationale pour sensibiliser les parlementaires au cas de l'école des Érables située à Deux-Montagnes. Rappelons que l'école des Érables est une institution qui a un mandat régional de scolarisation d'enfants lourdement handicapés physiquement ou mentalement.

« Depuis quatre ans déjà, un formidable projet pilote de service de garde se vit dans cette école et ce, avec grand succès. Chaque année, la direction de l'école des Érables doit mener une lutte épique pour que son projet pilote soit reconduit l'année suivante. Nous avons entendu que l'année 2009-2010 serait la dernière. Mettons-nous dans les souliers des parents de ces enfants qui vivent une double épreuve, soit celle d'avoir un enfant lourdement handicapé et de ne pouvoir bénéficier d'un service de garde en milieu scolaire à 7\$, au même titre que la grande majorité des parents d'enfants non handicapés. Puisqu'il s'agit d'un projet pilote, ils doivent souvent déboursier le double, le triple et même le quadruple du montant exigé pour les enfants qui ne sont pas handicapés. Le premier ministre parle de priorité au travail, mais c'est un double discours, malheureusement », a conclu le député de Deux-Montagnes.

-30-

Renseignements : Benoit Charette
450 623-4963